

L'hon. M. OLIVER: Il s'agit aussi d'une question de sentiment; on estime qu'il est désirable de préserver de l'extinction cet animal qui a été, dans une très grande mesure, une des spécialités de l'Amérique. De plus, cet animal offre un attrait particulier à certaines parties du pays. Enfin, on envisage aussi cette question au point de vue des bénéfices que pourront nous rapporter les produits de ces différents troupeaux. Il est certain que cet animal offre des avantages au point de vue du commerce, avantages qu'on appréciera peut-être plus tard. Il a semblé raisonnable que le Gouvernement encourût certaines dépenses à seule fin d'acquérir un nombre suffisant de buffles qui nous permit de tenter de mener à bonne fin cette épreuve. La robe de buffle, tel que le sait mon honorable ami (M. Henderson) a une valeur exceptionnelle.

M. HENDERSON: C'est l'oiseau rare, j'oserais dire.

L'hon. M. OLIVER: Rare et d'une très grande valeur. La peau de cet animal a une valeur intrinsèque qui n'a pas son égale en son genre. On se demande s'il ne serait pas avantageux de faire l'élevage du buffle pour la valeur de ses produits, tout comme on le fait dans le cas des autres bestiaux. Nous sommes en mesure de tenter cette expérience tout en entretenant ces autres idées.

M. HERRON: Lorsqu'on a mis à bord des wagons les buffles qui composaient le troupeau de Pablo au Montana, on a dit qu'un certain nombre de ces animaux s'étaient échappés des endroits où ils étaient parqués et que leur propriétaire les avait tués. Cela est-il vrai?

L'hon. M. OLIVER: Il est certain qu'on a éprouvé beaucoup de difficulté à prendre au lasso les buffles et à les embarquer à bord des wagons. Beaucoup de ces animaux se sont échappés et quelques-uns furent perdus en ce sens qu'on en abattit quelques-uns et que d'autres furent tués accidentellement. J'ai lu dans les gazettes que le propriétaire de ces animaux avait l'intention d'en abattre quelques-uns qu'il ne pouvait expédier, à cause des difficultés qu'il éprouvait. Toutefois, cela ne se rapporte en rien à la convention intervenue entre le gouvernement et M. Pablo. Nous ne payons que les buffles qui sont réellement livrés à la gare du chemin de fer le plus rapproché de ce parc au Canada, à Wainright, à Banff, ou au parc de l'Elan, suivant le cas. Nous lui payons \$200 par tête et nous acquittons le coût et les frais de transport, mais nous ne payons tout cela que pour le transport des animaux qu'il nous livre.

M. HERRON: J'ai reçu des requêtes que je crois avoir montrées à l'honorable ministre et qui m'étaient adressées par les habitants de la région où j'habite; ces gens-là voulaient acheter au moins un couple de jeunes buffles. Je recommanderais à l'honorable ministre de suivre une politique qui lui permettrait de se rendre à des requêtes de cette nature. Lorsqu'un cultivateur désire posséder comme objets de curiosité des animaux sauvages et que l'on sait qu'il va en prendre le plus grand soin possible ce serait une excellente idée, de l'encourager en lui cédant à un prix raisonnable un couple de jeunes buffles dont il se servira à des fins d'élevage.

L'hon. M. OLIVER: En tant que nous avons préparé la politique à suivre sous ce rapport, je puis dire que tout cela fait partie du but que nous voulons atteindre. Cependant, nous ne croyons pas qu'il soit sage de décider la politique que nous suivrons tant que nous n'aurons pas terminé la transaction avec le propriétaire de ce troupeau aux Etats-Unis. Dès que tout sera bien arrêté—ainsi que nous l'espérons au printemps—nous serons prêts à déterminer ce que nous pouvons faire dans le cas de ces troupeaux de buffles de façon à les utiliser et, si cela est possible, à retirer un bénéfice des dépenses que nous avons encourues de ce chef.

M. HERRON: Je me propose de faire certaines observations quant aux réserves destinées à certains parcs, mais je comprends que ce n'est pas la question qui nous est soumise, monsieur le président.

Crédit pour le service des eaux et égouts de Banff, y compris \$9,741, payables à Breckenridge and Lund comme dépense additionnelle résultant de difficultés imprévues survenues lors de la mise à exécution de leur entreprise pour la construction de travaux d'égout à Banff, Alberta (à voter de nouveau), \$12,500.

M. DANIEL: Ces travaux ont-ils été exécutés à l'entreprise?

L'hon. M. OLIVER: Oui. L'entreprise s'est terminée en 1909. L'entrepreneur a présenté une réclamation pour paiement additionnel à cause de difficultés qu'il a dû surmonter et qui ne se trouvaient comprises dans les plans et devis. L'ingénieur a fait un rapport favorable à l'entrepreneur. Nous avons demandé ce montant l'an dernier et il se trouvait compris dans un des crédits votés. Mais du fait que ce montant n'avait pas été voté d'une façon spécifique, l'auditeur général a refusé de le payer et c'est pour cette raison que nous demandons à la Chambre de voter à nouveau directement ce crédit.

M. DANIEL: L'honorable ministre demande plus que le montant mentionné au crédit demandé l'année dernière, puisque